Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-394-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0394**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux projets UNSS au titre de l'année 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 51
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 23
Pour : 62
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 NOV. 2025

et publié le

27 NOV. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-394-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0012 du 31 janvier 2022 relative à l'adoption de la charte de partenariat sportif,
Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les associations sportives des collèges et lycées locaux relevant de l'intérêt communautaire. Les subventions proposées dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), le sont en lien avec la charte de partenariat sportif. L'instruction des dossiers déposés par les associations sportives s'est notamment basée sur le nombre d'élèves du Grésivaudan scolarisés dans l'établissement, ceux licenciés à l'association sportive, sur la présentation des projets et en prenant en compte le budget de l'association.

A ce titre, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après :

Bénéficiaire de la subvention	Commune	Nombre d'élèves du Grésivaudan licenciés à l'UNSS année N-1	Subvention sollicitée	Proposition subvention 2025
UNSS- Association sportive Collège Flavius Vaussenat	**Allevard**	114 élèves	4 000 €	**2 850 €**
UNSS- Association sportive Collège Simone de Beauvoir	**Crolles**	110 élèves	3 000 €	**2 750 €**
UNSS- Association sportive collège La Moulinière	**Domène**	78 élèves du Grésivaudan (sur 150 au total)	1 800 €	**1 800 €**
UNSS- Association sportive collège Le Chamandier	**Gières**	130 élèves du Grésivaudan (sur 231 au total)	3 000 €	**3 000 €**
UNSS- Association sportive Collège Icare	**Goncelin**	129 élèves	2 600 €	**2 600 €**
UNSS- Association sportive Collège La Pierre Aiguille	**Le Touvet**	199 élèves	4 000 €	**4 000 €**
UNSS- Association sportive Collège Marcel Chêne	**Pontcharra**	139 élèves	3 500 €	**3 500 €**
UNSS- Association sportive Collège du Grésivaudan	**Saint-Ismier**	193 élèves	5 000 €	**4 000 €**
UNSS- Association sportive Collège Lionel Terray	**Meylan**	84 élèves du Grésivaudan (sur 152 au total)	1 800 €	**1 800 €**
UNSS- Association sportive Collège Belledonne	**Villard-Bonnot**	195 élèves	4 150 €	**2 100 €**
UNSS- Association sportive Lycée Pierre du Terrail	**Pontcharra**	215 élèves	3 000 €	**3 000 €**
Total				**31 400 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-394-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer les subventions dans le cadre du soutien aux projets UNSS au titre de l'année 2025 telles que définies dans la présente délibération,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 NOV. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de Communes Le Grésivaudan

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-394-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025